

1- Le Diaconat, signe permanent de l'Église, servante de tous

L'Église est le Corps du Christ qui s'est fait le Serviteur de tous.

L'Église, tout entière, est, dans son identité-même, diaconale, au service de toute l'humanité.

2 - Les Diacres, ministres ordonnés au service du Peuple de Dieu

Les diacres répondent à un appel du Seigneur et à un appel de l'Église pour être signes sacramentels du Christ Serviteur, par toute leur vie et pour toute leur vie. Le diaconat est une vocation à part entière qu'il s'agit de discerner et pour laquelle il est nécessaire de se former.

Dans l'Église, les diacres rappellent que chaque baptisé doit faire de sa vie un service, service du Christ et service des autres, mais aussi témoigner de Jésus-Christ, venu non pour être servi mais pour servir.

L'ordination diaconale fait d'un homme – marié ou célibataire – un collaborateur de l'évêque, ordonné « *non pas en vue du sacerdoce, mais en vue du service* » (*Lumen Gentium*, § 29).

Les diacres sont ordonnés pour le service qui est celui-là même de l'évêque:

Le service de la charité au nom du Christ, la diaconie de toute l'Église.

Par la mission qui leur est confiée, ils participent au ministère de l'évêque de rassembler l'Église par la charité.

Ils sont au service de la communion de l'Église.

Pour qu'il ne manque aucun membre au Corps de l'Église, ils sont envoyés de manière privilégiée vers les membres les plus éloignés, séparés, empêchés, ou ceux qui se sentent exclus de la communauté ecclésiale visible.

«En étant au service des malades, des prisonniers, des personnes pauvres, des isolés, des malheureux, des catéchumènes, des jeunes en recherche, ou des personnes handicapées, les diacres n'exercent pas simplement la charité à leur égard, comme c'est le devoir de tout fidèle, ils viennent les servir et les reconnaître comme les dignes membres du Seigneur, ces membres qu'il faut laver et soigner, habiller et parfumer, appeler et honorer. Car ne faut-il pas prendre le plus grand soin des membres les plus fragiles, et entourer de davantage d'honneur, les membres les plus méprisés ? Tel est la mission des diacres.»

(Mgr Christian DELARBRE, Archevêque d'Aix-en-Provence,

«Approches théologiques du diaconat », Assemblée plénière des Évêques de France, mars 2024)

Les diacres sont des ministres ordonnés, envoyés au milieu des hommes et des femmes de leur temps, dont ils partagent les conditions de vie. Par leur ministère, les diacres permettent à l'Église de ne pas s'enfermer dans une vision réductrice de la charité du Christ.

La charité au nom du Christ n'est pas seulement une attitude d'aide; elle conduit à reconnaître, dans chaque personne, la dignité de membre du Christ et de membre indispensable du Corps de l'Église.

Ainsi, les diacres vivent un ministère du lien dans l'Église comme dans la Société.

C'est dans le cadre de ce service de la charité que les diacres déploient la mission de l'évêque selon un triple service:

- Le service de la Parole : proclamation de l'Évangile, homélie, partage de la Parole de Dieu, etc.
- Le service de la Liturgie : célébration des sacrements (baptême, mariage), funérailles, prière des Heures (principalement Laudes et Vêpres), service de l'autel.
- Le service de la Charité : présence à tous et plus particulièrement aux plus fragiles et aux plus pauvres.

Ces trois dimensions de la diaconie ne peuvent ni ne doivent être séparées, chacune prenant sa source et son sens dans les deux autres !

Les diacres témoignent auprès de l'évêque et de toute l'Église les situations de pauvreté,

Ils assurent la participation de tous - à commencer par les plus nécessiteux - à la vie de l'Église:

Ils donnent la parole aux pauvres -

Ils font prier pour les malades -

Ils soutiennent le témoignage des malades dans l'Église -

Ils accueillent ceux qui se sont exclus ou qui se sentent exclus et ainsi de suite.

3 - Le ministère diaconal

Missions confiées aux diacres

Les diacres du diocèse exercent leur mission en aumônerie de prison, auprès de personnes en précarité, de personnes réfugiées et de migrants, de personnes malades et handicapées, de femmes en difficultés, des gens du voyage, au sein de services diocésains (catéchuménat ; œcuménisme, dialogue interreligieux ; pastorale familiale ; pastorale des jeunes ; pastorale liturgique et sacramentelle), comme aumôniers dans le scoutisme ou aumônier de la gendarmerie, dans des conseils de l'évêque, des paroisses ou au sein de diaconies paroissiales.

Pour un diacre marié

Pour un diacre marié, la vie conjugale et familiale reste le lieu d'exercice de sa vie chrétienne. Dans le sacrement de mariage, les époux témoignent que le service de l'autre est une expression privilégiée de l'amour, à la suite du Christ Époux donné à son Église.

Dans l'appel au diaconat, l'accord de l'épouse est requis.

Avant l'ordination, il est bon que les enfants soient consultés. Cette consultation sera adaptée en fonction de leur âge.

Dans le couple, chacun respecte l'autre dans sa liberté. L'épouse du diacre, sans être forcément impliquée directement dans le ministère de son époux, le soutient en gardant sa propre liberté et son identité.

Avec son époux, elle veille à préserver l'équilibre de la cellule familiale.

Vie professionnelle et engagements sociaux

Inséré dans différents milieux de vie, le diacre essaie de rendre perceptible le visage du Christ, particulièrement dans son lieu de travail. Les modalités d'exercice du diaconat sont donc très diverses.

En fonction de son positionnement dans les structures sociales ou économiques auxquelles il participe, et dans le respect du fonctionnement propre de celles-ci, il s'efforce de mettre les personnes, et particulièrement les plus vulnérables, au centre des préoccupations de tous.

Vie spirituelle

La vie spirituelle du diacre est pour lui une priorité pour ancrer son ministère dans le Christ.

Il rencontre régulièrement un accompagnateur spirituel. Il veille à se nourrir de la Parole de Dieu et à vivre des temps privilégiés de ressourcement. Il garde le souci de sa formation continue et participe activement aux temps de rencontres proposées par le diocèse.

4 – Fraternité diaconale en DRÔME

Partageant le service de la diaconie reçu de l'évêque, les diacres du diocèse sont appelés à vivre entre eux une « fraternité » qui rend visible et nourrit leur ministère.

Soutien du dynamisme missionnaire, la fraternité diaconale est un lieu nécessaire de ressourcement, de partage et d'enrichissement spirituel, ainsi que d'enracinement dans l'Église diocésaine.

Cette fraternité prend plusieurs formes :

- Fraternités par régions du diocèse (Nord, Centre, Sud) : rencontres entre diacres, en couples et/ou rencontres entre épouses.
- Fraternités spirituelles : Prado, Franciscains, Salésiens, etc.

Fin 2025, la fraternité diaconale drômoise est composée de 40 diacres (Trois résident hors du diocèse).

8 ont moins de 60 ans ; 21 ont entre 60 et 75 ans ; 11 ont plus de 75 ans.

Milieus professionnels

4 diacres travaillent dans l'industrie (et 4 sont retraités) ; 3 diacres ont des activités de type commercial (et 3 sont retraités) ; 1 diacre est dans le monde de l'éducation, de l'enseignement (et 7 sont retraités) ; 2 diacres sont agriculteurs (et 3 sont retraités) ; 1 diacre est religieux ; 1 diacre est écrivain public ; 1 diacre travaille dans la formation pour adultes ; 3 sont retraités du monde de la santé ; 1 est artisan à la retraite ; 1 retraité des bâtiments et travaux publics ; 1 est retraité d'un service public.